



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 FÉVRIER 2021

Compte-rendu

Le lundi 22 février 2021 à 14h00, le conseil d'administration de l'AMF49 s'est réuni à l'Hôtel du Département de Maine et Loire (salle des délibérations du conseil départemental).

Présents : M. Philippe CHALOPIN, Président, M. Christophe BÉCHU, Vice-président, M. Jackie GOULET, Vice-président, Mme Sylvie SOURISSEAU, Vice-présidente, M. Adrien DENIS, Vice-président, M. Gilles GRIMAUD, Vice-président, Mme Maryline LÉZÉ, Secrétaire, Mme Elisabeth MARQUET, Trésorière, Mme Béatrice BERTRAND, M. Damien COIFFARD, Mme Geneviève COQUEREAU, M. Jean-Jacques GIRARD, M. Hervé MARTIN, M. Frédéric MORTIER, M. Jean-Charles PRONO, M. Marc SCHMITTER, M. Xavier TESTARD, M. Médéric THOMAS, M. Eric TOURON.

Excusés : Mme Isabelle LEROY, Mme Aline BRAY, M. Yves COLLIOT, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Pierrick ESNAULT (pouvoir à Mme LÉZÉ), Mme Juanita FOUCHER, M. Eric FRÉMY, Mme Marie-Madeleine MONNIER, M. Gilles TALLUAU.

Assistait également : M. Guy POUTIER, Directeur AMF49

M. CHALOPIN remercie M. GILLET pour avoir accepté de mettre la salle des délibérations du conseil départemental à la disposition des membres du conseil d'administration. Il lui passe la parole pour un mot d'accueil des participants à la réunion.

M CHALOPIN salue également la présence de M le préfet et le remercie d'être à l'écoute des Maires

Accueil des participants par M. Christian GILLET, Président du Conseil Départemental de Maine et Loire

M. GILLET exprime son plaisir d'accueillir les élus du conseil d'administration de l'AMF49 dans la salle de délibérations de l'assemblée départementale. Il rappelle les actions du Département en direction des communes (réintroduction dans le budget départemental d'un financement de 15 millions d'€ au titre des contrats de territoire, abondement du budget du SDIS 49 à hauteur de 2,8 millions d'€) et évoque les projets futurs ou en cours : Forum des Territoires, sans doute pas avant l'été 2021, généralisation de l'accès des populations au numérique à échéance 2023, convention de partenariat avec l'AMF49, validée par le Bureau exécutif.

A la suite de cette intervention, un tour de table des élus présents est organisé à l'intention de M. le Préfet de Maine et Loire, à qui M. CHALOPIN laisse la parole pour une brève allocution de présentation.

Intervention de M. Pierre ORY, Préfet de Maine et Loire

M. ORY remercie M. CHALOPIN pour cette invitation, inédite en ce qui le concerne, à rencontrer les maires et présidents de communautés du conseil d'administration d'une association de maires. Cela participe au bon accueil qu'il a reçu en Maine et Loire et il a plaisir à rencontrer les élus de l'AMF49, dont il connaît déjà un certain nombre.

Il évoque les enveloppes des dotations d'investissement à destination des communes et EPCI (DETR, DSIL) et insiste sur l'importance de faire remonter des projets les plus avancés possibles, afin de ne pas avoir à désengager des crédits en fin d'année, qui seraient perdus pour le territoire.

Il rappelle la consultation en cours sur la Stratégie Départementale en faveur de la Ruralité, dans le cadre du plan national Agenda Rural, et appelle à un retour de contributions, malgré des délais de réponse très contraints, ce dont il est conscient.

En ce qui concerne la situation sanitaire, une nouvelle dégradation du taux d'incidence est constatée depuis quelques jours en Maine et Loire, ce qui en fait le territoire le plus impacté de la région Pays de la Loire. M. le Préfet appelle à la vigilance sur les mesures de prévention et remercie les maires qui accueillent des centres de vaccination en précisant qu'aucune nouvelle ouverture n'est programmée en raison des stocks limités des vaccins disponibles.

Questions-réponses

A la suite de l'intervention de M. le Préfet, les questions suivantes sont formulées :

- Damien COIFFARD : déclinaison des fonds du plan de relance européen dans l'ensemble des financements accordés aux communes
Réponse : pas de réponse claire et construite possible dans l'immédiat, en raison notamment de la multiplicité des financeurs (ADEME, Agences de l'Eau, administrations centrales...). Le Préfet n'a pas dans son département de vue globale sur ces financements.
- Adrien DENIS : souhait d'une simplification de l'organisation administrative pour soutenir la ruralité, au-delà de la multiplication des mesures.
Réponse : Le Préfet partage ce souhait d'une administration plus simple mais ce souhait se heurte parfois à la pression forte qui existe de devoir apporter des réponses aux nouveaux problèmes qui émergent.
- Christophe BÉCHU : en cette période de crise, qui conduit souvent à une réhabilitation de l'action locale, il est nécessaire de travailler tous ensemble (communes, EPCI, Département). Il est donc souhaité que cette réunion en présence des représentants de l'Etat et du Département devienne une habitude.
Réponse : le Préfet est favorable à cette proposition.

M. CHALOPIN, Président de l'AMF49, prend acte de cette volonté concordante de concertation, à organiser selon un rythme mensuel ou bimensuel.

Installation des représentants des communes de plus de 15 000 h

Aux termes de l'article 5 des statuts de l'AMF49 « *Tout Maire d'une commune de plus de 15 000 habitants élu au Conseil d'Administration aura la possibilité de désigner un adjoint comme suppléant permanent pour le remplacer, à sa demande, dans les réunions du Conseil d'Administration.* » Sont concernées les communes suivantes : Angers, Chemillé-en-Anjou, Cholet, Loire-Authion, Orée d'Anjou, Saumur, Segré-en-Anjou Bleu.

Dans ce cadre, M. le Maire d'Angers a désigné M. Jean-Marc VERCHÈRE, 1^{er} Adjoint, et M. le Maire de Cholet Mme Isabelle LEROY, 2^{ème} Adjointe.

Il est rappelé que cette règle ne pose pas une obligation, mais constitue une possibilité.

Comptes 2020

Au vu des documents comptables remis aux participants, le bilan 2020 s'établit à 114 646,92 €, avec des fonds propres à hauteur de 73 008,60 €.

Le compte de résultat de l'exercice fait apparaître un résultat excédentaire de 26 223,45 €, lié essentiellement au solde positif des formations d'élus organisées par l'Association de juin à décembre 2020 :

- Formations catalogue : 31 journées ayant rassemblé 335 élus
- Formations en intra (à la demande d'une seule collectivité) : 12 journées et 7 ½ journées ayant rassemblé 141 élus
- Au total, 85 collectivités concernées dont 81 communes, 3 EPCI et le Département.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
20	20	0	0

Le conseil d'administration approuve les comptes et le versement de l'excédent à la réserve générale du bilan.

Nouvelles dépenses 2021

Avant l'adoption du budget prévisionnel, le conseil d'administration se prononce sur les nouvelles dépenses à inscrire :

- Entretien des locaux : le conseil d'administration donne son accord sur la réalisation de travaux de revêtement des murs du bureau du président et du bureau informaticien, et charge le président de choisir le devis le plus favorable.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
19*	19	0	0

**Départ de Mme MARQUET*

- Catalogues et imprimés : le conseil se prononce favorablement sur l'inscription à ce poste d'une dépense de mise en page de la lettre trimestrielle de l'Association, selon le devis présenté par l'entreprise Mimosa.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
19	19	0	0

- Salaires-charges sociales.

Les évolutions suivantes du statut du personnel de l'Association sont acceptées par le conseil d'administration :

- pour tenir compte de ses nouvelles missions dans l'organisation des formations d'élus, Nathalie POUPARD, assistante de l'Association, est promue au 1^{er} mars 2021 à l'indice brut 563 dans l'échelle de rédacteur, (avec ancienneté conservée dans son nouvel indice).
- Evolution de Guy POUTIER, directeur de l'Association, au 10^{ème} échelon du grade d'Attaché Principal, accessible après au moins 3 ans dans le 9^{ème} échelon, ce qui est le cas. Cette évolution prendra effet au 1^{er} septembre 2021.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
19	19	0	0

Cotisations 2021 (voir annexe 1)

En 2020, la cotisation communale cumulée nationale et départementale s'établissait à 0,369€ par habitant jusqu'à 10 000 h (avec un minimum calculé sur la base de 600 habitants) et à 0,166 € par habitant au-delà de 10 000 h.

Par ailleurs, en 2020 également, la cotisation cumulée (nationale et départementale) des EPCI s'établissait à 0,0499 € par habitant.

Le conseil d'administration décide de laisser l'une et l'autre cotisation au même niveau qu'en 2020, les seules variations résultant de la population de chaque commune ou communauté.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
19	19	0	0

Adoption du budget prévisionnel 2021 (voir annexe 2)

Le budget prévisionnel, modifié pour tenir compte des éléments précédents, est adopté par le conseil d'administration.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
19	19	0	0

Mandat commissaire aux comptes

Le mandat de 6 ans confié en 2015 au cabinet FIDACO, représenté par M. Jean-Christophe PIERRES, pour les fonctions de commissaire aux comptes de l'Association, expire en 2021. Le conseil d'administration décide de reconduire le mandat du cabinet FIDACO pour une durée de six ans, cette proposition devant d'être soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
19	19	0	0

Date et lieu assemblée générale 2021

Le conseil d'administration valide la date proposée qui est le **Samedi 18 septembre 2021** de 9h00 à 13h00 ainsi que le thème « **Citoyenneté et démocratie participative** », qui ferait appel aux témoignages des élus, mais aussi des partenaires de l'Association (La Poste, GRDF...). Un appel à contribution est lancé afin de recueillir les expériences des territoires, qui seront sélectionnées par un groupe de travail ad hoc.

Traditionnellement, l'assemblée générale est organisée dans les différents territoires de Maine et Loire. La dernière édition organisée à Angers ayant dû être annulée en raison de la crise sanitaire, le conseil accepte la proposition de M. BÉCHU, Maire d'Angers, d'accueillir à nouveau cette manifestation, dans un format resserré en ce qui concerne la partie statutaire afin de laisser plus de temps aux débats liés à la thématique.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
19	19	0	0

Dates prochaines réunions

Sont arrêtées les dates des conseils d'administration de l'Association et des réunions de Bureau :

- Conseil d'administration (une réunion par trimestre): 12 avril 14h00 ; 12 juillet 14h00 ; 18 octobre 14h00
- Bureau (une réunion en visio tous les deux mois): 22 mars ; 10 mai ; 13 septembre ; 13 décembre

Votants	Pour	Contre	Abstentions
19	19	0	0

Modification des statuts

Pour simplifier le fonctionnement de l'Association et accélérer les prises de décision, le conseil accepte qu'une délégation soit attribuée au président en ce qui concerne l'acquisition de matériel et l'engagement de petits travaux, dans la limite d'un montant à définir.

Cette mesure nécessitant une modification des statuts ou la création d'un règlement intérieur de l'Association, un groupe de travail sera mis en place afin de définir un projet de texte à soumettre au prochain conseil d'administration.

Il est demandé à 4 membres du Conseil d'administration de se proposer pour travailler à cette refonte.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
19	19	0	0

Convention de coopération avec le Département

Un projet de convention avec le Département de Maine et Loire et l'AMF49 a été élaboré et est soumis au conseil d'administration.

Ses objectifs sont doubles :

- mieux faire connaître les actions menées par le Département au profit des communes
- renforcer la visibilité de l'AMF49 au niveau départemental

Les axes de collaboration proposés sont les suivants : communication réciproque, formation des élus, citoyenneté, usages du numérique, observatoire fiscal, concertation sur les actions à destination des communes. Ils pourront être complétés ultérieurement.

Le conseil d'administration accepte le texte de cette convention mais souhaite que sa durée initiale soit limitée à un an afin d'évaluer et d'actualiser son contenu avec le nouveau conseil départemental qui sera élu en juin.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
19	19	0	0

Elagage des haies et déploiement de la fibre en Anjou

Un projet de charte de bonnes pratiques concernant la gestion de la végétation aux abords des lignes de télécommunications a été élaborée entre les partenaires que sont le SMO Anjou Numérique, la société Anjou Fibre, la Chambre d'Agriculture et l'Association des Maires. L'objectif de cette charte est de promouvoir un élagage raisonné, garantissant le déploiement de la fibre et le maintien en bon état de fonctionnement des réseaux de télécommunications.

Face à cette nécessité vécue comme une contrainte par les agriculteurs, le risque est double : freiner le déploiement des réseaux au risque de lasser Anjou Fibre ou inciter indirectement à une coupe des haies, contraire aux objectifs environnementaux. Un texte établissant le rôle de chacun et ses responsabilités est donc nécessaire pour agir concrètement sur terrain dans la concertation.

Le président rappelle le principe à savoir que l'élagage est à la charge du propriétaire et de l'exploitant du terrain.

M MORTIER ne souhaite pas qu'il soit fait référence à la notion d'usage local, estimant cette notion floue. Il est proposé de supprimer la référence faite aux « usages locaux » dans le §6 – « Engagements de l'AMF49 » au 3^{ème} point.

Il évoque aussi la question de la légalité de l'intervention de la collectivité sur une haie privative.

Certains élus évoquent que certains membres de la chambre ne sont pas d'accord sur la rédaction de la charte qui n'irait pas assez loin.

D'autres évoquent les inquiétudes de certains agriculteurs sur les « bris de Fibre »

Mme LÉZÉ et M. TOURON évoquent le fait que certains ne comprennent pas qu'après avoir subventionné la plantation de haie, il soit demandé aux agriculteurs de les élaguer. Les nouvelles contraintes donneraient raison à ceux qui ont « arraché » les haies.

Le président rappelle qu'il s'agit d'un élagage doux et qu'il ne s'agit pas de préconiser un élagage brutal ou à blanc.

M. SCHMITTER : il était intéressant d'avoir une charte qui peut rassurer.

Le président rappelle que cette charte a pour objectif de rappeler les grands principes en matière d'élagage et de favoriser la concertation entre les différents intervenants.

Le projet de charte est donc adopté dans son principe mais il est demandé aux membres du conseil d'administration de faire remonter leurs remarques par courriel sous 8 jours à compter de la tenue du conseil d'administration.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
19	19	0	0

Point sur les commissions internes de l'Association

Après envoi d'un appel à candidatures, des inscriptions ont été recueillies les cinq commissions dont la mise en place a été décidée par le conseil d'administration. Le conseil d'administration nomme le président de chacune d'entre elles et laisse la place à la candidature d'un(e) éventuel(le) vice-président(e).

Nom de la commission	Nb inscrits	Président(e)	Vice-président(e)
Intercommunalité et communes nouvelles	10	Gilles GRIMAUD	
Ruralité et commerces	7	Gilles TALLUAU	
Europe	10	Damien COIFFARD	
Très haut débit et usages	5	Marc SCHMITTER	
E-collectivités et démocratie participative	10	Aline BRAY	

M. Adrien DENIS souhaite la mise en place d'une commission culture-tourisme, traitant notamment de la sauvegarde du patrimoine.

Cette proposition est acceptée.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
19	19	0	0

Réunions élus-responsables paroissiaux

Lors d'une rencontre avec les représentants du diocèse, M. CHALOPIN a accueilli favorablement la proposition d'organisation de réunions communes élus-responsables paroissiaux d'échanges et d'informations sur l'entretien et l'utilisation des églises, et sur les enjeux de l'animation des nouveaux territoires. Ces réunions se tiendront dans le cadre des douze doyennés du département et feront l'objet d'une invitation cosignée par l'AMF49.

Les membres du conseil d'administration sont très favorables à ces échanges concernant notamment un patrimoine immobilier dont la restauration est très onéreuse et pour lesquels il faut envisager d'autres usages.

Des réunions par doyenné vont donc être organisées, le président demandera aux membres du Conseil d'administration de représenter l'AMF.

Stratégie départementale en faveur de la ruralité

Cette feuille de route départementale, déclinée dans le cadre de l'Agenda Rural, plan national d'action en faveur des ruralités, vise à identifier les enjeux prioritaires et les mesures les plus pertinentes pour les territoires ruraux de Maine et Loire.

Un tableau de bord des mesures prioritaires est proposé par M. le Préfet qui a lancé un appel à contribution, concernant notamment l'AMF49.

Les membres du conseil sont invités à faire parvenir leurs éventuelles contributions ou remarques jusqu'au **vendredi 26 février 2021 à 11h00, date et heure de l'audioconférence de synthèse qui se tiendra sur ce dossier aux coordonnées suivantes : 01 48 50 50 80 (code 59138363#)**.

Schéma Départemental de Services aux Familles

Le schéma élaboré en 2017 fait l'objet d'un bilan-diagnostic afin de préparer le prochain schéma, qui devrait être signé en automne.

Auparavant centré sur les problématiques de parentalité et de petite enfance, le schéma nouveau comportera une ouverture aux thématiques liées à la jeunesse.

A l'occasion d'une rencontre avec des représentants de la Caisse d'Allocations Familiales, qui anime les travaux d'élaboration de ce schéma, le président a émis le souhait que le bilan-diagnostic qui sera réalisé puisse faire l'objet d'une consultation du conseil d'administration de l'AMF49, afin de recueillir l'avis des collectivités sur les actions à conduire en partenariat, dans le cadre des politiques sociales locales.

Il est demandé à un membre du Conseil de participer à ce comité de pilotage.

Les inscriptions sont à adresser à M POUTIER.

Conventions de partenariat

Des rencontres se sont tenues entre le président de l'Association et des entreprises intervenant dans le secteur des collectivités locales ou associées aux projets locaux. Deux conventions de

partenariat ont déjà été signées avec La Poste et la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale, ainsi qu'avec la Mutuelle Nationale Territoriale. D'autres accords devraient prochainement aboutir à la signature de conventions avec ENEDIS, Orange et GRDF.

Représentations

- Commission départementale consultative des gens du voyage
Sont enregistrées les candidatures de M. Philippe CESBRON, vice-président de la Communauté de communes Loire-Layon-Aubance et celle de M. Jean-Charles PRONO, vice-président d'Angers-Loire-Métropole.
- Comité de pilotage DGO-PDASR : en attente de candidature (à faire parvenir à M POUTIER)
- COPIL Réseau Local Anjou : en attente de candidature (à faire parvenir à M POUTIER)

Informations diverses

- SDIS : le compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2021.
- Offre e-collectivités : une lettre a été envoyée par e-collectivités aux communes de Maine et Loire afin de leur proposer de souscrire à l'offre de services numériques développée par cette structure.
- Nouvelle émission RCF-Anjou : la radio associative RCF-Anjou va mettre en place une nouvelle émission consacrée à la découverte des territoires et des richesses méconnues de l'Anjou. Le financement de ce projet fera appel aux contributions du Département, mais aussi des communes et communautés de commune concernées par l'émission. Ce projet est considéré comme très intéressant – il appartiendra à chaque commune de se positionner. Un accord de principe sera adressé à RCF.

Fin du conseil 16 H 30

Le Président

Philippe CHALOPIN

La Secrétaire

Maryline LÉZÉ